

TARIFS 2023
(en Euros T.T.C.)



AVANT PORT
RIVIERE MASSANE

CAT	Longueur maximale	Largeur maximale	SAISON du 01-05 au 30-09	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML		Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
AA	5.00	2.00	747	195	236	58	67	16	17
BB	5.50	2.15	841	217	260	64	75	17	19
CC	6.00	2.30	920	240	290	71	81	18	20
DD	6.50	2.45	1 009	263	317	77	92	19	22
EE	7.00	2.60	1 118	292	349	86	104	20	23

CONDITIONS GENERALES :

La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signallement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour, en MOYENNE SAISON : avril mai juin septembre

Mois, semaine, jour, en HAUTE SAISON : juillet août

Mois, semaine, jour, en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

* Sans électricité ni eau douce.

REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : contact@port-argelessurmer.fr



TARIFS 2023

(en Euros T.T.C.)

Cat.	Longueur maximale	Largeur maximale	ANNEE du 01-01 au 31/12	SAISON du 01-05 au 30/09	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML			Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
A	5,00	2,00	1454	1144	296	357	90	106	20	23
B	5,50	2,15	1630	1277	330	397	102	118	22	24
C	6,00	2,30	1796	1412	366	442	113	127	23	31
D	6,50	2,45	1966	1543	398	480	120	139	24	32
E	7,00	2,60	2178	1709	445	533	132	154	27	39
F	7,50	2,70	2395	1874	490	583	144	173	32	40
G	8,00	2,80	2604	2044	531	638	160	186	39	42
H	8,50	2,95	2776	2178	567	655	173	198	40	43
I	9,00	3,10	2942	2312	601	723	179	212	41	44
J	9,50	3,25	3116	2448	636	763	191	224	42	46
K	10,00	3,40	3289	2580	673	806	202	237	43	48
L	10,50	3,55	3551	2787	726	869	217	251	44	51
M	11,00	3,70	3816	2995	776	932	236	272	46	52
N	11,50	3,85	4014	3150	816	981	244	287	48	55
O	12,00	4,00	4214	3311	860	1033	258	301	49	58
P	12,50	4,30	4417	3462	901	1081	270	317	51	59
Q	13,00	4,60	4618	3628	941	1128	284	329	52	64
R	13,50	4,70	4883	3837	996	1196	300	349	55	67
S	14,00	4,90	5147	4047	1050	1258	317	369	58	69
T	14,50	5,10	5416	4252	1107	1325	332	389	60	74
U	15,00	5,20	5681	4457	1158	1391	347	402	64	77
V	15,50	5,40	5889	4614	1199	1441	359	417	66	78
W	16,00	5,60	6101	4766	1239	1487	372	425	67	79
X	16,50	5,80	6307	4921	1279	1537	385	435	69	82
Y	17,00	6,00	6518	5072	1318	1583	395	442	73	88
Z	17,50	6,20	6728	5226	1357	1633	408	449	75	92
ZA	18,00	6,40	6942	5380	1400	1674	419	456	77	94
ZB	> 18.00 = Tarif 18.00 m plus :		214 €/50cm sup.	154 €/50 cm sup.	43 €/50cm sup.	41 €/50cm sup.	11 €/50cm sup.	7 €/50cm sup.	2 €/50cm sup.	2 €/50cm sup.

CONDITIONS GENERALES

La base de la tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signalement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau. Les catamarans et les trimarans sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur, le tarif étant majoré par l'application d'un coefficient de 1,50.

Les redevances portuaires sont payables à l'avance à l'entrée de la période de réservation.

Après rappel et mise en demeure, une majoration pour frais de recouvrement égale à 10% de la somme due sera exigée.

NOTA : Le tarif de base est le tarif à la journée. L'occupation dite à l'année doit suivre l'année calendaire du 1^{er} au 31 décembre. Le forfait annuel est calculé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour les bateaux arrivant en cours d'année et souscrivant un forfait annuel, il sera appliqué un prorata temporis sans que la réduction du tarif puisse excéder 4/12^e du montant du forfait annuel. Cette mesure ne s'applique qu'aux bateaux souscrivant une réservation pour l'année suivante. Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour éclairage et recharge des batteries, le service d'ordures ménagères et l'usage des toilettes.

Un badge vous sera remis pour l'accès aux pontons et aux sanitaires sous caution de 20 €.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour en MOYENNE SAISON : avril, mai, juin, septembre

Mois, semaine, jour en HAUTE SAISON : juillet, août

Mois, semaine, jour en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : contact@port-argelessurmer.fr



PONTONS DIGUE SUD

P - N - S - T - PM

TARIFS 2023 (en Euros T.T.C)

CAT.	Longueur maximale	Largeur maximale	ANNEE du 01-01 au 31-12	SAISON du 01-05 au 30-09	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML			Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
PA	5.00	2.00	1 313	915	239	286	71	81	17	20
PB	5.50	2.15	1 467	1 020	266	319	78	94	18	22
PC	6.00	2.30	1 615	1 127	293	352	88	105	20	23
PD	6.50	2.45	1 769	1 236	323	385	98	114	22	24
PE	7.00	2.60	1 963	1 367	354	428	105	123	23	27
PF	7.50	2.70	2 152	1 690	441	527	131	153	27	36
PG	8.00	2.80	2 341	1 842	474	573	143	171	32	40

CONDITIONS GENERALES :

La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signalement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation.

Une clef (sous caution de 5 €) ou un badge (sous caution de 20 €) vous sera remis(e) pour l'accès aux pontons.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour, en MOYENNE SAISON : avril, mai, juin, septembre

Mois, semaine, jour, en HAUTE SAISON : juillet, août

Mois, semaine, jour, en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

* Sans électricité.

REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : contact@port-argelessurmer.fr



FORFAITS GARDIENNAGE

TARIFS ANNUELS 2023

FORFAIT N°1		
4 Prestations aller-retour + 4 semaines à l'eau + 8 jours terre-plein ZT		
Bateau Longueur Hors Tout	Tarif T.T.C. (sur remorque)	Tarif T.T.C. (sur ber)
< 5,00 m	934,00 €	1 121,00 €
De 5,01 à 5,50 m	1 052,00 €	1 263,00 €
De 5,51 à 6,00 m	1 169,00 €	1 403,00 €
De 6,01 à 6,50 m	1 286,00 €	1 543,00 €
De 6,51 à 7,00 m	1 403,00 €	1 682,00 €
De 7,01 à 7,50 m	1 519,00 €	1 822,00 €
De 7,51 à 8,00 m	1 636,00 €	1 963,00 €
De 8,01 à 8,50 m	1 752,00 €	2 103,00 €
De 8,51 à 9,00 m	1 870,00 €	2 242,00 €
De 9,01 à 9,50 m	1 987,00 €	2 385,00 €
De 9,51 à 10,00 m	2 103,00 €	2 524,00 €

FORFAIT N°2		
6 Prestations aller-retour + 6 semaines à l'eau + 8 jours terre-plein ZT		
Bateau Longueur Hors Tout	Tarif T.T.C. (sur remorque)	Tarif T.T.C. (sur ber)
< 5,00 m	1 052,00 €	1 263,00 €
De 5,01 à 5,50 m	1 169,00 €	1 403,00 €
De 5,51 à 6,00 m	1 286,00 €	1 543,00 €
De 6,01 à 6,50 m	1 403,00 €	1 682,00 €
De 6,51 à 7,00 m	1 519,00 €	1 822,00 €
De 7,01 à 7,50 m	1 694,00 €	1 963,00 €
De 7,51 à 8,00 m	1 870,00 €	2 242,00 €
De 8,01 à 8,50 m	2 045,00 €	2 453,00 €
De 8,51 à 9,00 m	2 220,00 €	2 665,00 €
De 9,01 à 9,50 m	2 396,00 €	2 873,00 €
De 9,51 à 10,00 m	2 569,00 €	3 084,00 €

FORFAIT N°3		
8 Prestations aller-retour + 8 semaines à l'eau + 8 jours terre-plein ZT		
Bateau Longueur Hors Tout	Tarif T.T.C. (sur remorque)	Tarif T.T.C. (sur ber)
< 5,00 m	1 169,00 €	1 403,00 €
De 5,01 à 5,50 m	1 286,00 €	1 543,00 €
De 5,51 à 6,00 m	1 403,00 €	1 682,00 €
De 6,01 à 6,50 m	1 519,00 €	1 822,00 €
De 6,51 à 7,00 m	1 694,00 €	2 033,00 €
De 7,01 à 7,50 m	1 870,00 €	2 242,00 €
De 7,51 à 8,00 m	2 045,00 €	2 453,00 €
De 8,01 à 8,50 m	2 220,00 €	2 665,00 €
De 8,51 à 9,00 m	2 396,00 €	2 873,00 €
De 9,01 à 9,50 m	2 569,00 €	3 084,00 €
De 9,51 à 10,00 m	2 746,00 €	3 295,00 €

POSSIBILITE DE GARDIENNAGE EN INTERIEUR
(Bateau de 6,00 mètres maximum sur remorque)

- **Sous auvent** : Tarif indiqué plus 25 %
- **Dans hangar** : Tarif indiqué plus 50 %

PRESTATION DEPLACEMENT BATEAU PAR LES AGENTS

- **Forfait annuel** : 55,00 €
- **Par prestation** : 14,00 €



GARDIENNAGE

BATEAUX SUR REMORQUE

13,00 € le ml / mois

(Minimum de facturation : un mois)

BATEAUX CALES

16,00 € le ml / mois

(Minimum de facturation : trois mois)

STATIONNEMENT LONGUE DUREE **EN ZONE TECHNIQUE**

(Hors Avril – Mai – Juin)

22,00 € le ml / mois

Avec contrat annuel : minimum de facturation : trois mois

Sans contrat annuel : minimum de facturation six mois

Pour des raisons de sécurité, les voiliers doivent obligatoirement être démâtés

PORT ARGELES

TARIFS 2023

ZONE DE CARENAGE

- 1 - L'opération de manutention, levage et dépose, comprend la mise à disposition de l'engin et d'un agent chargé de la conduite.
- 2 - Cette opération se fait sur réservation selon les disponibilités du terre-plein et après signature d'un bon de prestations.
- 3 - Les prestations de la zone de carénage sont payables au comptant.
- 4 - Le positionnement des sangles est effectué sur les indications et sous la responsabilité du client ou de son mandataire

MANUTENTION 35 T Maxi	
LONGUEUR DU BATEAU HORS TOUT	EN EUROS T.T.C. PAR OPERATION FORFAIT 30 MN
<6.00m	47 €
6.01 à 7.00 m	71 €
7.01 à 8.00 m	106 €
8.01 à 9.50 m	143 €
9.51 à 11.00 m	176 €
11.01 à 13.00 m	211 €
13.01 à 15.00 m	236 €
15.01 à 18.00 m	286 €
Au delà de 18.00 m	286 € + 36 € le MI
Majoration de 20 % sur les manutentions effectuées en dehors des heures de service	
Au delà de 30 mn, le tarif manutention sera augmenté de 18 € par 1/4 H (Tout 1/4 H commencé est du)	

TERRE-PLEIN (par jour)				
AVEC CONTRAT ANNUEL		Longueur Hors tout	SANS CONTRAT ANNUEL	
Du 01/07 au 29/02 15 jours gratuits Jour supplémentaire	Du 01/03 au 30/06 8 jours gratuits Jour supplémentaire		Du 01/07 au 29/02	Du 01/03 au 30/06
7,50 €	8 €	< 6.50 m	12 €	19 €
8 €	8,50 €	6.51 à 8.00 m	14 €	23 €
8,50 €	9 €	8.01 à 9.50 m	15 €	27 €
9 €	10 €	9.51 à 11.00 m	16 €	40 €
10 €	11 €	11.01 à 13.00 m	20 €	44 €
11 €	12 €	13.01 à 15.00 m	25 €	49 €
12 €	15 €	15.01 à 18.00 m	36 €	58 €
12 € + 7,50 €/MI	15 € + 8 €/MI	Au delà de 18.00 m	36 € + 12 €/MI	58 € + 19 €/MI

Levage : Entre 11h45 et 14h15 : une manutention majorée de 50%
Pendant les heures de service : une manutention

MATERIEL DE CALAGE POUR VOILIERS ET BATEAUX MOTEUR			
Bers - Pieds droits - Cales			
LONGUEUR	JOUR	SEMAINE	MOIS
< 7 m	5,50 €	17 €	63 €
< 9 m	8,50 €	39 €	111 €
> 9 m	11 €	47 €	147 €
> 13 m	15 €	71 €	231 €
<u>Avec contrat annuel</u> : mise à disposition du matériel de calage gratuite si le bateau est remis à l'eau dans les trois jours de la sortie			

PARC A REMORQUES
<p>Sans manutention Mois : 60,00 € Semaine : 24,00 € Jour : 8,00 €</p> <p>Si manutention même tarif sauf Mois : 47,00 €</p>
RAMPE MISE A L'EAU
6,00 € / passage
Cartes d'Abonnement
36,00 € les 10 passages
60,00 € les 20 passages

AUTRES SERVICES
<p>GRUE 1,5 T maxi Matage ou dématage : 46,00 € / 1/4 H Pose ou dépose moteur : 46,00 € / 1/4 H</p> <p>Stationnement Mât sur zone Technique 5,50 €/jour - 17,00 €/semaine - 63,00 €/mois</p> <p>Bateau de servitude (avec une personne) 5,50 € / ml à l'intérieur du port (Facturation au ml, arrondi aux 50 cm supérieurs)</p> <p>Pompage (matériel + une personne) 49,00 € / H</p> <p>Main d'oeuvre par personne : 46,00 € H</p> <p>Location ber hydraulique : 16,00 € / jour</p> <p>Levage sur place pour recalage 50 % du prix d'une manutention</p> <p>Nettoyage de l'emplacement Z.T Forfait : 50 € / H</p>